

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 02 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe CHAPUIS.

## **1/ Approbation du Compte-Rendu du 15 Décembre 2025**

Le Procès-verbal du 15 Décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Urbanisme**

Concernant le lotissement « La Fabrique », un couple serait intéressé pour l'achat de la parcelle N°1. La surface de celle-ci est de 7.24 ares (à 295 € / m²) soit un prix de 213 580 €. Madame le Maire demande l'accord du conseil pour prendre une délibération afin de pouvoir vendre cette parcelle aux futurs acquéreurs et d'avoir la délibération correspondante pour aller chez les Notaires.

Vote pour à l'unanimité.

## **3/ Compétence Eau à la CCLMHD – Convention de mise à disposition de l'agent**

À la suite de la prise de compétence par la CCLMHD, au 1<sup>er</sup> Janvier 2026, il avait été décidé de leur mettre à disposition notre employé communal. Pour ce faire, nous devons établir une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'agent. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

## **4/ Subventions Associations 2026**

D'un commun accord, il est décidé de travailler (pour le prochain budget) sur les subventions aux associations, ceci pour éviter d'avoir à reprendre des délibérations au cas par cas. Un passage en revue de chaque association est réalisé pour fixer un montant prévisionnel (il est alors rappelé que pour bénéficier de la somme allouée, une demande écrite doit être faite en mairie).

Le nouveau montant prévisionnel est de 3610 €, accord à l'unanimité.

## **5/ Achat maison Billet à EPF (Etablissement Public Foncier)**

A ce jour, la maison « Billet » appartient toujours à EPF (Etablissement Public Foncier). La commune souhaite finaliser cet achat pour en être pleinement propriétaire. Dernièrement des échanges avec EPFD ont été pris et nous apporte des précisions sur l'acquisition de ce bien.

Le prix est bien de 410 000 € avec des frais de Notaire de 5 566.36 € et seront déduits les loyers perçus pour un montant de 9 967.74 €.

EPF a fait appel au « Service des Domaines » pour valider la vente.

Vote à l'unanimité pour l'achat du bâtiment dans le contexte décrit.

## **6/ Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Budgets Annexe Cimetière, Lotissement, Bois, Eau Communal – Année 2025**

Les comptes administratifs et les comptes de gestion n'existent plus. Ils sont regroupés en un seul document : le CFU (Compte Financier Unique).

Les CFU de chaque budget : annexe cimetière, lotissement, bois, eau et général sont présenté par Madame le Maire.

Pour la validation des CFU Mme le Maire quitte la salle, c'est le 1<sup>er</sup> adjoint qui fait voter l'ensemble des CFU, par vote à main levée 10 voix pour.

## **7/ Questions diverses**

Un des appartements se situant au-dessus de l'école va être vacant à partir du 6 avril 2026, Madame Sandrine Paillard ayant donné son préavis de départ le 6 janvier 2026.

Au niveau de l'école du village, une salle de classe possède encore des anciens néons, au fil du temps certains ne fonctionnent plus. Pour améliorer l'éclairage de cette classe et du couloir, un devis a été demandé à l'entreprise qui a fait l'autre classe. Il nous est conseillé de passer en LED, le devis est de 996 € TTC, il est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de février.

Concernant le spot qui éclaire l'église du village, un devis a été réalisé pour passer en LED. Le prix est de 1429.04 €. Le devis est accepté.

Volet solaire pour les cellules, une demande a été faite par certains locataires, pour voir s'il y avait possibilité d'installer des volets solaires orientables car à certaine période de l'année il fait trop chaud dans les locaux. Plusieurs devis ont été demandé, c'est l'entreprise SC Bois SAILLARD de Brey et Maison du Bois qui a été retenue pour réaliser ces travaux, le montant sera inscrit au budget communal investissement 2026.

Une demande de participation financière a été faite à la commune pour un voyage scolaire. Ceci concerne quelques enfants de notre commune. Jusqu'à ce jour, la commune n'a jamais participé financièrement aux voyages scolaires. Un mail sera envoyé à la directrice d'école dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.